

# Conditions Générales

## POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

SF	= Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
SFI	= Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
AMM	= Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
AMI	= Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP	= Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY	= Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z	= Electro - Radiologie
B	= Analyses

## POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Le bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement a été proposée pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

## LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HOPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU ENTOURUM

REPOS EN MAISON DE REPOS

ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit de répétés en plusieurs séances ou actes qui comportent un ou plusieurs échelons dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPÉDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

## EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit venir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade.



MUPRAS  
Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT

courrier nouveau

AEROPORT CASA ANFA  
CASABLANCA  
TEL : 91.26.46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883  
FAX : 91.26.52  
TELEX : 3998 MUT  
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS 0670787

### A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : SABER Mohamed  
Matricule : 11349 Fonction : Agent Poste : 9387  
Adresse : BELLE VUE RUE KARZI MOUNA  
Tél. : 06.20.717133 Signature Adhérent : SABER

### A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : SABER Mohamed Age : 31

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent  Conjoint  Enfant

Date de la première visite du médecin : 01/01/2011

Nature de la maladie : VICE DÉNERFÉGOR

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A ..... , le ..... / ..... / ..... Signature et cachet du médecin

Durée d'utilisation 3 mois

Signature et cachet du médecin

### VOLET ADHERENT

#### DECLARATION

0670787

Matricule N° : 11349

Nom du patient : SABER Mohamed

Date de dépôt :

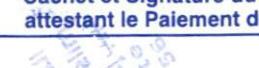
Montant engagé :

Nombre de pièces jointes : 300,00 + 191,30 + 320,00



MUPRAS

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/04/2019	C		30000 F	

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>Dr. SEHRAB Sanaa</b> Lotissement minwaday G Lot 42 t: 0522 32 85 85 - Berrechia	02/04/2019	195,30

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
UNETTE ISLAN 4 Rue des Anglais	20/04/19					3.260

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

## SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des s

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT

Docteur BENYAHYA Mohamed Salim

الدكتور بن يحيى محمد سليم

Ophtalmologiste

Spécialiste des maladies et Microchirurgie  
des yeux - Strabologie  
Chirurgie de la cataracte aux U.S.  
Angiographie , Laser



اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

الجراحة المجهورية للجلالة  
علاج الحول ، مسالك الدموع  
فحص الشرايين بالأشعة  
العلاج بالليزر

عضو الجمعية الفرنسية لطب وجراحة العيون

طبيب اخصائي سابق بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء

02/09/19  
Membre de la société française d'Ophtalmologie  
Ancien Spécialisé au CHU. Ibnou Rochd ( 20 Aout )

02/09/19  
Saber Polouad

PPV:22DH20  
PER:11/20  
LOT:H2547



6 118001 070596

Laboratoires Sothema Bouskoura  
Tobradex collyre en suspension, 5 ml  
A.D.S.P. Maroc N° 71/DMP/21/NCI  
PPV : 35,70 DHS

406833

TOBRADEX®  
POMMAD OPHTALMIQUE

3,5 G PPV: 54,40 DHS  
Laboratoires Sothema, Bouskoura  
A.D.S.P. Maroc N° 1562/DMP/21/NPP

406833

6 118001 070602  
69020-3 © 2007, 2014 Novartis

Solution stérile pour  
**PhyLarm**

H.E.R MEDIC  
PPC  
83.00 DHS

16 unidoses stériles de 10 ml

pharmacie AL MANDAI  
Dr. SEHBAI Sanad  
Lotissement Imwadiay G Loi  
Tél.: 0522 32 85 85 Berrechid

شارع الحسن II بلوك رقم 3 عمارة 21 تجزئة الصافي طريق الكارة - الهاتف: 0522 32 56 56 - برشيد

Bd. Hassan II, Bloc N° 3 Imm 21 - Lot. ESSAFI Direction EL GARA - Tél.: 0522 32 56 56 - BERRCHID

**Ophtalmologiste**

Spécialiste des maladies et Microchirurgie  
des yeux - Strabologie  
Chirurgie de la cataracte aux U.S  
Angiographie , Laser

Membre de la société française d'Ophtalmologie  
Ancien Spécialiste au CHU. Ibnou Rochd ( 20 Aout )



إختصاصي في أمراض وجراحة العيون

الجراحة المجهريّة للجلالة  
علاج الحول ، مسالك الدموع  
فحص الشرايين بالأشعة  
العلاج بالليزر

عضو الجمعية الفرنسية لطب وجراحة العيون

طبيب إختصاصي سابق بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء

08 / 04 / 19

Leber Mohamed

0,35 (-0,50 Δ Δ)

0 + 1,0 (-0,50 Δ Δ)  
1,25

0 + 0,00

LUNETTE ISLAM  
84, Rue des Anglais  
Casablanca

Théâtre  
moyenne



# نظارات إسلام

## LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais bhira JADIDA

Casablanca

RC Casa:264242 - Patente : 30011275

Facture N°: 001203  
 I.C. 05164 NIP 91021124  
 N.I.P. 91021124  
 Rue des Anglais Casablanca  
 Casablanca, le 20.04.119

M. SABER Mohamed Doit

Monture des Verres	Vision de toi	Vision de Prés	Doubles Foyers	Varilux
PROGRESSIVE 1.50	/	/	/	507 502
Monture				1.000
V.L : - OD. .... - OG. ....	(+0.45) + 0.75 (+1.35) + 1.00			1.100 1.100
V.L : - OD. - OG.				
ADD./.....	41.25			
TOTAL .....				3.200

Arrêtée la présente facture à la somme de TROIS MILLE

Des mille DH

LUNETTE ISLAM  
184, Rue des Anglais